



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Procédure de mise en vente de la Villa Rose

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090047

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

Procédure de mise en vente de la Villa Rose

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, la Ville de Niort envisage la cession de plusieurs éléments en ayant recours à la procédure de vente aux enchères publiques.

La Ville de Niort est propriétaire de l'ensemble immobilier connu sous le nom de « Villa Rose » ou « Villa d'Agesci », située au 50 Bis et Ter et 52 Rue Alsace Lorraine consistant en un porche d'entrée et un ensemble de bâtiments, une cour intérieure entourant une maison de maître avec un parc derrière la maison. L'ensemble est cadastré section CP N° 630 pour une superficie de 16 ares 20 centiares.

Eu égard à l'aspect historique de cette propriété qui a été la résidence de Bernard d'Agesci, et à son inscription pour partie à l'inventaire supplémentaire des Bâtiments de France du 8 mars 1991, il semble peu opportun de l'inclure dans la procédure de vente aux enchères.

En effet, afin de permettre la mise en valeur de cet immeuble de caractère situé à proximité du cœur de ville, il serait souhaitable de laisser l'opportunité d'acquisition par un porteur de projet respectant l'ensemble des bâtiments et du parc.

La rénovation de cette propriété pourrait s'inclure dans une démarche de haute qualité environnementale pour le choix des produits, systèmes et procédés de construction dans un souci de maintenir la relation des bâtiments et de leur environnement immédiat.

Un cahier des charges relatant ces conditions serait présenté à tout acquéreur intéressé par un tel projet. L'objectif de cette procédure est de laisser à la collectivité la possibilité du choix de l'acquéreur en fonction de la destination que ce dernier souhaitera donner à cet ensemble immobilier d'exception.

La détermination du prix de la propriété sera faite après consultation du Service de France Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la cession de la « Villa Rose » selon les modalités qui seront définies dans la volonté de la mise en valeur de ce patrimoine niortais dans une démarche environnementale au profit de tout porteur de projet respectueux de ces conditions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL